

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2022/086

Membres en exercice : 27

Membres présents : 18

Membres absents : 3

Dont membres représentés : 6

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeannine VIDAL, Jean TELASCO, Yves ESCAPE, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Françoise CAMPREDON, Yannick COSTA, Carine DEVOYON, Chrystèle CARLOS, Joël PACULL, Karine CAROLA, Pascal-Henri BASSET, Nicolas OLIVE, Jean-Pascal GARDELLE, Christian FALZON, Xavier ROCA.

Absents excusés : Pascale PUY, Laurent FOURMOND, Corinne ROLLAND-MCKENZIE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Catherine MIFFRE (procuration à Nathalie PIQUE), Marc BILLES (procuration à Yannick COSTA), Blaise FONS (procuration à Jean-Paul BILLES), Laurence BARBERA (procuration à Carine DEVOYON), Bertille MARTY (procuration à Christian FALZON), Evelyne SARRAZIN (procuration à Jeannine VIDAL),

Secrétaire de séance : Françoise CAMPREDON

Date de la convocation : 19/10/2022

CONVENTION DE MUTUALISATION DU MINIBUS COMMUNAL
POUR TRANSPORTER DES JEUNES DE SAINT FELIU D'AVALL

RAPPORTEURE : **Nathalie PIQUÉ**

Dans le cadre des trajet effectués par le point jeune de Pézilla la Rivière, les animateurs sont amenés à effectuer des sorties conjointes avec les adolescents du point jeunes de St Feliu d'Avall.

Afin d'optimiser les trajets et le remplissage des minibus communaux, il est proposé qu'en cas de places disponibles dans le minibus de Pézilla la Rivière, les adolescents du point jeunes de St Feliu d'Avall puissent l'emprunter (et vice-versa).

Pour ce faire, une convention entre les deux communes est nécessaire afin de prendre en considération la responsabilité civile de la Commune vis-à-vis du transport d'adolescents d'une commune voisine.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le principe de mutualisation du minibus communal avec le point jeune de Saint Feliu d'Avall pour le transport des adolescents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** le principe de mutualisation du minibus communal avec le point jeune de Saint Feliu d'Avall pour le transport des adolescents.

► **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent à cette affaire ;

► **PRECISE** que l'assurance Responsabilité Civile de la Commune sera tenue informée de cette mutualisation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES.

Transmis en Préfecture le :

Affiché le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.